

L'an deux mil neuf, le trois décembre,

à vingt heures trente, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Chantal DECROIX, Maire.

PRESENTS : Mme Duvivier, M. Vatelier, M. Fleutry, M. Demarais, M. Jardot, Mme Joly, M. Dubuc.

ABSENTS EXCUSES : M. Vanderpert, Mme Lakièvre pouvoir à Mme Duvivier.

SECRETARE : Madame Duvivier

I. Prime fin d'année des agents

Le conseil municipal décide à la majorité d'accorder une prime annuelle à chaque agent équivalente à 70% de leur salaire brut mensuel. Elle s'élève pour chacun à :

- Monsieur Das : 983.53 €
- Monsieur Delamarre : pour son travail à la cantine 127.27 € et pour son emploi à l'école 250.98 €
- Madame Martin : 509.64 €
- Madame Sadé : 1042.22 €
- Madame Sageot : pour son travail à la cantine 300.67 € et pour la garderie 259.67 €

II. Tarifs 2010 salle des fêtes et d'animation, délibération

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer une hausse de 3 % sur le tarif 2009. Le tarif 2010 est le suivant :

LIBELLES	HABITANTS LA VIEUX RUE	HABITANTS HORS COMMUNE
Grande Salle Forfait Week-End	310.00 €	515.00 €
Arrhes	103.00 €	258.00 €
Caution	515.00 €	1 030.00 €
Location de la vaisselle	1.25 €	1.25 €
Heures de ménage (rattrapage)	26.00 €	26.00 €
Grande salle Vin d'honneur	124.00 €	206 € (arrhes 103 €)
Grande salle et salle d'animation Location de verres	0.10 €	0.10 €
Salle d'animation (vin d'honneur)	72.00 €	144.00 €
Salle d'animation Forfait Week-End (Buffet froid)	155.00 €	258 € (arrhes 103 €)
Grande salle comité d'entreprises en semaine		155.00 €
Forfait Grande salle pour les associations hors commune		62.00 €
Forfait Petite salle pour les associations hors commune		30.00 €

Depuis plusieurs années l'Union Vélocipédique Sottevillaise loue la grande salle pour leur banquet annuel à un tarif préférentiel. Pour la prochaine fois il est décidé de leur appliquer le tarif normal des « hors commune ».

Il faudra aussi préciser à Madame Martin que les clés devront être remises après la cantine et non le matin sinon la location représente 3 jours et non un week-end.

III. Tarifs concessions cimetièrre, délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer une hausse de 3% sur le prix 2009 des concessions funéraires et des cavurnes ainsi que de supprimer le tarif des concessions sur 15 ans.

Le tarif 2010 est le suivant :

- Cavurnes :	30 ans	65 €
	50 ans	125 €
- Concessions :	50 ans	225 €
	30 ans	115 €

Afin de pouvoir procéder au rapprochement de leur famille, Monsieur et Madame Joly demande l'autorisation d'acheter une concession à La Vieux Rue pour les parents de Monsieur Joly. Le conseil accepte.

IV. Réforme des collectivités

Faut-il délibérer dans le sens de la position de l'association des maires ruraux de France ? Le conseil préfère y réfléchir et se positionner à la prochaine réunion.

V. Demande subvention M. Mouillière

L'école « La Providence » a envoyé une demande de subvention pour une classe de neige en faveur du fils de Monsieur Mouillière. Le conseil refuse sur le motif que l'enfant n'habite pas La Vieux Rue.

VI. Questions diverses

- ❖ Remerciements de l'ADMR pour la subvention qui leur a été versée cette année.
- ❖ Pays en Seine et Bray : le Syndicat mixte du Pays entre Seine et Bray a pris la compétence SCOT (Schéma de Cohérence d'Orientation Territoriale). Un plan regroupant toutes les communes des trois communautés de communes va être élaboré. Les PLU de chaque commune devront être conformes à ce plan.
- ❖ SIAEPA : Lors de la dernière réunion il a été annoncé que le prix de l'eau allait augmenter à cause des dépenses engagées pour les frais de captage. La taxe d'économie de fosse sera de 2130€.

- ❖ Les blocs lumineux « sortie de secours » de la salle des fêtes semblent ne pas bien fonctionner. Il faudra en avertir Monsieur Vanderpert.
- ❖ Accord pour l'achat d'une guirlande en leds de 50 € pour le sapin de la salle polyvalente.
- ❖ Le cadeau de fin d'année pour les habitants sera cette année un calepin de poche avec crayon en papier recyclé.
- ❖ Une vente de sapins au profit de la coopérative scolaire a lieu le samedi 5 décembre.
- ❖ Monsieur Grossin cherche un terrain non constructible pour entreposer son matériel dans un bâtiment agricole. Personne n'a connaissance d'un terrain agricole à vendre.
- ❖ Les pompiers sont d'accord pour venir faire une démonstration d'utilisation du défibrillateur. Une date est à fixer.

Séance levée à 0 heures 20